



SOMMAIRE

	Page
<i>Point 79 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:</i>	
a) <i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;</i>	
b) <i>Comité des contributions;</i>	
c) <i>Comité des commissaires aux comptes</i>	
<i>Rapports de la Cinquième Commission. . . .</i>	<i>1</i>
<i>Point 75 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Budget additionnel de l'exercice 1964</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	<i>1</i>

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

En l'absence du Président, M. Sidi Baba (Maroc), vice-président, prend la présidence.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:

- a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Comité des contributions;
- c) Comité des commissaires aux comptes

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/6061, A/6062, A/6063)

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget additionnel de l'exercice 1964

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6075)

1. Le VICE-PRESIDENT: J'invite le Rapporteur à présenter, en une seule intervention, les rapports rédigés par la Cinquième Commission sur les deux points figurant à l'ordre du jour de cette séance.

2. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de soumettre quatre rapports de la Cinquième Commission à l'examen de l'Assemblée générale. Trois de ces rapports concernent les nominations recommandées par la Commission aux postes devenus vacants dans le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des contributions et le Comité des commissaires aux comptes. Ces nominations n'appellent aucun commentaire de ma part.

3. Le dernier rapport a trait au budget additionnel de l'exercice 1964. Étant donné les circonstances exceptionnelles dans lesquelles s'est déroulée la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a examiné ce budget environ neuf mois après la fin de l'exercice considéré et, en fait, plusieurs mois après la vérification des comptes. Une autre conséquence plus satisfaisante de ce retard apparaît au tableau du paragraphe 3 du rapport: alors que les dépenses additionnelles que le Comité consultatif avaient recommandées à l'origine s'élevaient à 2 338 860 dollars^{1/}, il s'est avéré possible en réalité de les réduire à 1 621 327 dollars. C'est le montant des ouvertures de crédit additionnel que la Cinquième Commission recommande dans le projet de résolution A [A/6075, par. 13].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

4. Le VICE-PRESIDENT: Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 79, a, de l'ordre du jour [A/6061] concerne la nomination à un poste devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le projet de résolution de la Cinquième Commission figure au paragraphe 5 du rapport. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté.

5. Le VICE-PRESIDENT: Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 79, b, de l'ordre du jour [A/6062] concerne les postes qui deviendront vacants au Comité des contributions. Le projet de résolution présenté par la Cinquième Commission figure au paragraphe 5 du rapport. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée adopte ce projet.

Le projet de résolution est adopté.

6. Le VICE-PRESIDENT: Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 79, c, de l'ordre du jour [A/6063] a trait à la nomination au poste qui deviendra vacant le 30 juin 1966 au Comité des commissaires aux comptes. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution de la Cinquième Commission, qui figure au paragraphe 5 de son rapport.

Le projet de résolution est adopté.

7. Le VICE-PRESIDENT: Nous passons au point 75 de l'ordre du jour, à propos duquel la Cinquième Commission a présenté trois projets de résolution. Avant de soumettre ces projets à l'Assemblée générale

^{1/} Voir document A/5787.

rale, je donne la parole au représentant de l'URSS, qui désire expliquer son vote.

8. M. GREN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique voudrait expliquer son vote sur la résolution relative au budget additionnel de l'exercice 1964.

9. La délégation soviétique estime que les dépenses de l'ONU en général et celles d'un Secrétariat pléthorique en particulier ont été excessives en 1964. Elle a plus d'une fois souligné que le personnel du Secrétariat de l'ONU était trop nombreux et pourrait être considérablement réduit sans que l'activité de l'Organisation en souffre en aucune manière. Mais rien n'a été fait en ce sens. Bien plus, pour les chapitres du budget relatifs au personnel, on s'est permis un dépassement de crédit important de plus d'un million de dollars.

10. La délégation soviétique considère que diverses catégories de dépenses ont été illégalement inscrites au budget de l'Organisation pour l'exercice 1964, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies. Au premier rang figurent les crédits ouverts pour couvrir le service des intérêts et l'amortissement du principal de l'emprunt de l'ONU — dont le produit a servi à financer les opérations illégales des Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient. En l'état actuel des choses, on ne saurait admettre que l'on cherche à contraindre les Membres de l'Organisation à couvrir obligatoirement les dépenses afférentes à l'emprunt de l'ONU, et de telles tentatives ne peuvent que créer de nouvelles difficultés financières pour l'Organisation.

11. La délégation soviétique s'élève contre l'ouverture de crédits destinés à financer diverses missions spéciales des Nations Unies et le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été organisés en violation de la Charte et qui ne répondent à aucune nécessité pratique — notamment la fameuse commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; elle s'élève aussi contre l'ouverture de crédits destinés à financer les dépenses relatives au Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée. La délégation soviétique n'a pas versé la part de sa contribution correspondant aux dépenses afférentes aux rubriques précitées du budget de l'Organisation pour l'exercice de 1964.

12. La délégation soviétique estime également nécessaire de déclarer qu'elle ne peut accepter que l'on inscrive au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies des crédits destinés à financer des projets d'assistance technique, car ce mode de financement des activités d'assistance technique entraîne un fâcheux éparpillement des ressources, ainsi que des dépenses administratives excessives. En outre, pour les projets d'assistance technique qui sont actuellement entrepris dans le cadre du programme ordinaire, il n'est pas fait suffisamment appel à des spécialistes soviétiques. L'Union soviétique a versé, en devises soviétiques, au compte des Nations Unies à la Vnehtorgbank (banque pour le commerce extérieur) de l'URSS, la part de sa contribution correspondant aux dépenses afférentes aux chapitres 13, 14, 15, 16 et 17 du budget pour l'exercice 1964.

13. Etant donné les objections au budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1964 qu'elle vient de présenter, la délégation soviétique votera contre les résolutions approuvant le budget additionnel de l'Organisation pour l'exercice 1964.

14. Le VICE-PRESIDENT: J'invite maintenant l'Assemblée générale à se prononcer sur les trois projets de résolution présentés par la Cinquième Commission et qui figurent dans son rapport [A/6075, par. 13]. Je mets aux voix le projet de résolution A.

Par 67 voix contre 10, avec 3 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

15. Le VICE-PRESIDENT: Les projets de résolution B et C ayant été adoptés sans opposition par la Cinquième Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale les adopte elle aussi sans opposition?

Les projets de résolution B et C sont adoptés.

16. Le VICE-PRESIDENT: Nous en avons terminé avec l'ordre du jour prévu pour cet après-midi. Avant de lever la séance, je voudrais dire — et je suis certain d'exprimer le sentiment général — que nous attendons tous avec impatience que M. Fanfani reprenne sa place parmi nous et exerce de nouveau ses fonctions de Président de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 15 h 25.